

Des modules de sensibilisation et de formation en médecine générale

Les sociétés scientifiques de médecine générale, la SSMG et Domus Medica ont créé des modules de sensibilisation et de formation spécifiques à l'intention des médecins généralistes.

Ces modules sont animés par un médecin généraliste et une sociologue spécialisée dans cette problématique.

Pour tout renseignement :

Secrétariat de la SSMG
au 02 533 09 80
ou ssmg@ssmg.be

Où puis-je trouver de l'information ?

- **La recommandation de bonne pratique**
Détection des violences conjugales
- **Le modèle de travail**
L'approche clinique des violences conjugales
- **Le cadre juridique et déontologique, les aspects relatifs au dossier et au certificat médical**

Consultez les sites :

www.ssmg.be
→ Cellules spécifiques
→ Violences familiales

www.sante.belgique.be
→ Ma santé → Thématiques de société
→ Violences familiales

4 patients sur 10 dans nos salles d'attente peuvent être victimes de violences conjugales



vereniging van huisartsen



service public fédéral
**SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Comment puis-je détecter plus facilement les violences conjugales ?

Les personnes victimes de violences conjugales consultent 5 fois plus leur médecin généraliste que le reste de la population.

Ces patients, le plus souvent des femmes, nous apparaissent en état de « mal-être » avec des plaintes somatiques vagues, des troubles du sommeil, de l'anxiété, de la fatigue ou des douleurs chroniques.

Le seul fait d'y penser multiplie de 4 à 5 fois le diagnostic de violences conjugales.

La plupart du temps, ces patients ne nous disent rien notamment par honte ou par culpabilité. Ils attendent que nous abordions le sujet. Quelques questions suffisent à détecter précocement ces situations de violences.

Une démarche pro-active, en particulier pendant la grossesse, améliore la qualité des soins pour ces patients. Elle diminue aussi le risque de séquelles sociales, psychiques et physiques graves voire le risque d'issue fatale.

Quel est mon rôle ?

Le médecin généraliste est souvent le premier interlocuteur dans le parcours de violences.

Sans intervention, ces violences s'aggravent généralement avec le temps.

La SSMG et Domus Medica ont élaboré une Recommandation de Bonne Pratique accompagnée d'un modèle de travail pour détecter au plus tôt les personnes victimes et les accompagner.

Les procédures juridiques et déontologiques (par exemple, lors de l'établissement du certificat médical) ont été validées par un groupe d'experts et par l'Ordre des médecins.

Avec qui puis-je collaborer ?

Le généraliste ne peut rester seul face à ces situations de violences conjugales. Celles-ci nécessitent une collaboration multi-disciplinaire.

L'idéal est de constituer préventivement son réseau d'intervenants vers qui orienter ces patients pour une prise en charge à la fois psychologique, sociale et juridique.

Pour organiser un réseau d'aide dans votre région, vous disposez :

Numéro vert : 0800 30 030
www.ecouteviolencesconjugales.be

Ecoute Violences Conjugales
(Fédération Wallonie-Bruxelles,
Région wallonne et Cocof)